



Plan Famille

Nous laissons tomber la franchise et ajoutons la garantie BOB

Le Plan Famille rassemble vos contrats d'assurance et ceux des membres de votre famille, inscrits à la même adresse, dans un seul dossier.

Vos avantages

- Le Plan Famille est entièrement gratuit
- Les avantages du Safety Pack
- Possibilité gratuite d'échelonnement des primes
- Un aperçu parfait de vos polices

Quand est-ce que vous bénéficiez de nos avantages du Safety Pack?

Vous bénéficiez des avantages du **Safety Pack** à partir du moment où votre Plan Famille répond aux conditions suivantes:

- au moins 1 contrat RC Véhicules Automoteurs;
- au moins 1 contrat Incendie Risques Particuliers;
- et un troisième contrat d'une des 3 catégories suivantes: RC Famille, Accidents vie privée et circulation et Gens de maison;
- pour les 3 contrats requis au minimum, il n'existe pas de suspension de garanties à défaut de paiement de prime.

Avantage 1: Nous laissons tomber votre franchise

Pour chaque contrat d'assurance Grande Omnium Véhicules Automoteurs et Incendie Risques Particuliers faisant partie d'un Plan Famille, nous n'appliquons **pas** la franchise, contrairement aux dispositions prévues dans les Conditions des contrats concernés lorsque:

- les frais de réparation, hors TVA, dépassent la franchise;
- le contrat concerné n'a enregistré aucun sinistre au cours des 12 mois précédant le sinistre.

Le contrat ne compte aucun sinistre:

- pour le contrat Incendie Risques Particuliers: lorsqu'il n'y a aucun sinistre;
- pour la Grande Omnium Véhicules Automoteurs: lorsqu'il n'y a aucun sinistre sous la garantie "Dégâts au véhicule" ou si ce type de sinistre est survenu, lorsqu'il ne s'agit que d'un bris de vitres ou d'un sinistre récupérable.

Certaines franchises restent toujours d'application, comme la franchise définie sous la garantie Catastrophes naturelles pour une zone à haut risque, la franchise jeune conducteur, les franchises que nous imposons en raison de l'aggravation du risque ou la franchise convenue après un sinistre.

Avantage 2: Chaque véhicule équipé de CrashStickers

Un accident tombe toujours au mauvais moment et provoque pas mal de stress. Y a-t-il des blessés? Quelle est l'importance des dégâts? Et dire que vous deviez être à un rendez-vous juste à ce moment-là ... Sans oublier qu'au bout du compte, vous devez encore garder votre calme pour remplir les documents nécessaires avec la partie adverse ... C'est pourquoi Baloise Insurance a fait réaliser pour ses clients Plan Famille des étiquettes autocollantes qui vous permettent de compléter votre constat d'accident en un rien de temps. Elles ont en effet été préimprimées avec vos données. Ainsi, vous pouvez vous concentrer sur ce qui est essentiel: préciser le mieux possible les circonstances de l'accident.

Avantage 3: Garantie BOB: la sécurité à l'honneur

Vous connaissez "BOB": le conducteur sobre qui peut ramener les autres personnes à la maison garantissant ainsi leur sécurité. Mais il peut causer un accident. Baloise Insurance assure les membres de la famille pour les dégâts au véhicule causés "en tant que BOB" (vous ou un membre de votre famille ramène un tiers à la maison dans son véhicule) ou pour les dégâts au véhicule causés "par le BOB" (un tiers conduit votre véhicule pour vous ramener à la maison, vous ou un membre de votre famille).

Pour les modalités exactes de ces avantages, nous vous renvoyons au Safety Pack, repris dans les Conditions Générales du Plan Famille.

Echelonnement gratuit des primes

Vous pouvez opter pour un paiement de prime mensuel. Cette possibilité est gratuite pour les clients bénéficiant d'un Plan Famille.

Quelles sont les assurances qui peuvent être regroupées dans un Plan Famille?

• Véhicules

- Responsabilité Civile Véhicules automoteurs
 - Option assurance Conducteur pour voiture de tourisme
 - Option Protection Juridique
- Omnium Select
 - Petite Omnium
 - Grande Omnium

• Habitation

- Assurance Incendie "Habitation Select"

• Responsabilité

- Responsabilité Civile "Famille Select"
 - Option RC Cheval
 - Option Parent d'accueil
- Option Protection Juridique

• Accidents vie privée et circulation

- Assurance Accidents "Sécurité Familiale"
- Assurance Accidents de la Circulation "Sécurité Routière"
 - Conducteur
 - Famille en tant que conducteur
 - Occupants
 - Famille dans la circulation

• Accidents du travail

- Gens de maison

Un client qui nous fait confiance mérite lui aussi toute notre confiance.

Cette fiche d'information destinée aux clients est valable depuis le 1er octobre 2012. Pour une description exacte des services, nous nous référons aux Conditions Générales du Plan Famille. Vous pouvez les consulter sur www.baloise.be/conditionsgenerales ou les demander à votre courtier.

Votre sécurité nous tient à cœur.

www.baloise.be

Baloise Belgium SA – Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 0096 avec n° FSMA 24.941 A
 Siège social: City Link, Posthofbrug 16, 2600 Antwerpen, Belgique – Tél.: +32 3 247 21 11
 Siège: Rue du Champ de Mars 23, 1050 Bruxelles, Belgique – Tél.: +32 2 773 03 11
info@baloise.be – www.baloise.be – RPM Antwerpen – TVA BE 0400.048.883 – IBAN: BE31 4100 0007 1155 – BIC: KREDBEBB
 Baloise Insurance est le nom commercial de Baloise Belgium SA.